Saumur: Poste :

on s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal u en envoyant un mandat

sur la poste, at chez tons les libraires, POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

Un numéro: dix centimes.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Arnonces, la ligne. . . 20 c. Réclames, — ... 30 Faits divers, — ... 75

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des inscritons reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiques doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

on s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis centraire. -- L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR 25 Février 1884.

Demain, mardi gras, suivant l'usage, l'*Echo* ne paraîtra pas.

ÉQUIVOQUE ET OPPORTUNISME NE FONT QU'UN.

Il y a plusieurs années que les républicains promettent des dégrevements d'im-

Dans tous les programmes électoraux, dans tous les discours officiels des ministres en tournée gouvernementale, cette question a été traitée avec une persistance qui n'a d'égale que la persistance des impôts.

En politique républicaine, promettre et tenir sont deux choses bien différentes.

Qu'il s'agisse de liberté ou d'économies ou de paix, les gouvernants ne se souviennent jamais de leurs anciens serments.

Ecarter ce qui les gêne, voilà tout leur programme, qui a cet avantage de s'appliquer à n'importe quel point de la politique. Tout en restreignant la liberté, en faisant

la guerre et en dissipant les ressources du Trésor, ces aimables personnages ne recu-lent pas devant les déclarations que leurs

acles contredisent le plus. Il y a des mois qu'on nous annonce tous les jours la terminaison de la campagne du Tonkin, et voilà qu'il faut de nouveaux renforts, et la dépense va s'augmenter de 89 millions en 1884.

De la liberté, n'en parlons guère; les intentions de notre gouvernement autoritaire n'ont-elles pas été, cette semaine, aussi évidentes que ses protestations furent hypo-

Mais, il n'y a pas trois fois vingt-quatreheures, le gouvernement faisait publier, par ses organes officieux, que jamais il ne consentirait à une augmentation des impôts pour équilibrer le budget, et que l'on aurait recours à de sages économies.

Pas plus tôt dit, aussitôt démenti l

En fait d'économies, le projet budgétaire pour 1885 dépasse le budget de 1884 de

C'est pour commencer seulement, car la situation financière de 1884 aura une influence normale sur le budget suivant.

Or, si l'on additionne aux 80 millions du Tonkin les 100 millions probables de moinsvalue indiqués par la décroissance du mois de janvier, on voit que le déficit va faire comme la boule de neige.

M. Tirard, membre du gouvernement, qui a promis les dégrèvements d'impôts, se propose — tout en négligeant le déficit de 1884 qui sera réglé par le vote des crédits extraordinaires — de pourvoir à l'excédent de dépenses 1885 par des remaniements d'impôts, c'est-à-dire par des augmentations.

Si le mot n'y est pas, la chose y sera. Ces gens-là continuent, comme ils l'ont toujours fait, à se moquer du public.

M. Boysset, président de la gauche radicale de la Chambre, appelle cela un régime

M. Boysset a raison, mais nous avons à lui reprocher de n'avoir fait cette découverte qu'hier. L'équivoque existe depuis que les républicains sont au pouvoir, et l'opportunisme n'en a été que l'exploitation au profit d'un groupe d'intrigants.

LA SITUATION FINANCIÈRE DES COMMUNES.

Tous les électeurs municipaux devraient lire la Situation financière des communes de

Ce document officiel, publié chaque année par le ministère de l'intérieur, est bien fait pour inspirer les plus vives inquiétudes. Il est impossible de le parcourir sans être effrayé du déplorable état financier dans lequel l'administration des républicains a plongé le plus grand nombre de nos communes. Un grand nombre sont ruinées ; la plupart endettées pour plus de cinquante ans.

On sait que pour faire face aux charges communales la loi a créé trois catégories de centimes: les centimes ordinaires qui sont destinés à subvenir aux dépenses des services généraux et ordinaires des communes; les centimes spéciaux, qui ont pour objet d'assurer des services particuliers tels que la vicinalité et l'instruction primaire; enfin, les centimes extraordinaires, rigoureusement affectés aux dépenses extraordinaires d'utilité communale.

Le nombre des centimes qui grèvent les communes est donc l'un des plus sûrs éléments d'appréciation de leur situation financière, et cette situation est plus ou moins prospère, ou plus ou moins obérée, suivant que le nombre des centimes inscrits à leur budget est plus ou moins élevé.

Ainsi donc, une administration éclairée, sage, économe, devrait avoir pour objectif constant une diminution graduelle, continue

des centimes qui pèsent sur les communes. C'est ce qui avait lieu sous tous les gouvernements réguliers qui se sont succédé en France. Mais depuis que les ignorants, les incapables, les mauvais sujets se sont emparés du pouvoir, depuis que la question des affaires publiques est passée aux mains rapaces, il n'en est plus ainsi:

On peut en juger par les chiffres sui-

En 1881, l'ensemble des centimes communaux, tant ordinaires qu'extraordinaires, atteignait la somme de 1,758,568; en 1882, ils s'élevaient à 1,772,425, soit une augmentation de 14,427. En 1883, ils s'élèvent au chiffre de 1,822,511, soit une augmentation de 49,516.

Mois, pour bien montrer toute l'étendue du mal, empruntons quelques exemples à divers départements.

Dans le département de la Savoie, par exemple, qui compte 328 communes, il y en a 69 qui supportent de 50 à 100 centimes, et 191 qui sont grevées de plus de 100 centimes.

Dans la Haute-Savoie, sur 314 communes, 74 payent de 50 à 100 centimes, 216 sont imposées de plus de 400.

Dans le département de l'Aude, sur 437 communes, 191 payent de 50 à 100 centimes et 137 sont grevées de plus de 100.

Dans la Drôme, sur 376 communes, 219 payent de 50 à 400 centimes, 118 sont imposées de plus de 100.

Dans la Marne, sur 664 communes, 288 sont imposées de 50 à 100 centimes, 250 sont imposées de plus de 100.

Dans Seine-et-Oise, sur 686 communes, 355 sont grevées de 50 à 400 centimes, 289 sont imposées de plus de 100.

Dans le Nord, un département riche entre tous, où le centime départemental rapporte 130,000 francs, sur 663 communes, 284 supportent de 50 à 400 centimes et 583 plus de 400 centimes.

Et pour nous résumer, dans les premiers mois de 1883, sur les 36,000 communes de France, 9,938 supportaient de 50 à 100

centimes et 3,553 en payaient plus de 100. Cette situation dénote, nous le répétons, de la part des administrations locales aussi bien que de la part des autorités chargées de la tutelle des communes, une incurie, une incapacité, une ignorance, qui sont de nature à inspirer les plus vives inquiétudes.

Chronique générale.

Un bruit tout à fait surprenant court le monde parlementaire. C'est au Sénat que M. Ferry présenterait d'abord la proposition de révision. Il voudrait forcer la victime à choisir la sauce à laquelle elle veut être

La victime se montre réfractaire et elle pourrait bien répondre par la question préalable à la proposition de suicide de M. Ferry.

Le gouvernement est très-embarrassé de la proposition Paul Bert qui demande d'élever le traitement des instituteurs. Le budget se trouvant en déficit avant d'avoir été déposé, on comprend qu'il est difficile de proposer d'ajouter de nouveaux millions à ceux

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET

CHATEAU DE ROCNOIR

Deuxième partie. HUIT ANS APRÈS.

I. - SOUVENIRS.

La Révolution avait tout emporté sur son passage, sans distinguer le bien et le mal, ce qu'il était nécessaire de conserver de ce qu'il fallait détruire, l'ordre avec le désordre, les droits avec les abus. La liberté particulière fut anéantie au nom de la liberté générale, qui dégénéra en despolisme. Les jacobins, les girondins, les terroristes, le Directoire, n'avaient laissé après eux que ruines, larmes et colères. Ces gouvernements, si l'on peut donner ce nom à des pouvoirs qui n'imposaient leur volonté que le glaive à la main et les pieds baignés dans le sang, venaient enfin de faire place au consul Bonaparte.

C'est en vain que les révolutionnaires voulurent réagir contre celui que, dans son enthousiasme, le

peuple appelait le sauveur de la patrie. Leurs mains teintes de sang faisaient horreur, tandis que les promesses du nouveau chef de l'État était couvertes d'applaudissements. La France, après onze ans d'agitations, aspirait au repos. Les révolutions, faites au nom de la liberté de tous, engendrent trop souvent le pouvoir fort d'un seul : le despotisme.

Les hommes qui s'étaient le plus compromis par leurs excès se hâtèrent de quitter Paris. De ce nombre fut Laurent, l'ancien intendant du marquis de Rocnoir. Il se retira dans l'opulente demeure qu'il s'était fait bâtir à Rocnoir, non loin de l'ancien château. Sachant que les habitants de ce village regrettaient leur ancien seigneur, il avait fortement engagé Brutus, son complice, à user de prudence. Il craignait que les excès de son agent ne le compromissent aux yeux du public. Mais Brutus ne comprenait pas qu'ayant tout osé et tout fait pendant de longues années; il dût rentrer subitement dans l'ombre. Cependant les regards menaçants des paysans, qui reprenaient leur fermeté avec le rétablissement de l'ordre, étaient plus éloquents que de longs discours.

L'occasion se présenta bientet à l'opinion publique de se manisester. Loin de l'éviter, Brutus luimême, désireux de se mesurer avec ses adversaires,

Près du pavillon que la bande dirigée par Brutus avait réduit en cendres huit ans auparavant, s'élevait une croix due à la piété et à la reconnaissance des habitants de Rocnoir. C'est ainsi que, dans les campagnes, on indique la place où une personne est morte et que l'on conserve un religieux souvenir. Là, Brutus rencontra plusieurs paysans qui accompagnaient le vieux Nicolas, ce fidèle serviteur qui s'était efforcé de sauver le marquis. Ces personnes se signèrent en passant près de la croix. Au lieu d'éviter leurs regards, Brutus s'avanca vers elles; d'un air narquois et provocateur, il s'adressa au père Nicolas en ces termes :

- Toi aussi, citoyen Nicolas, tu te signes avec effroi, en passant près de la tombe du citoyen de Rocnoir! Ajouterais-tu foi aux dires des vieilles femmes qui, croyant aux revenants, racontent que l'ex-marquis reparaît de temps en temps dans les ruines du château, et témoigne sa colère à ceux qui manquent de respect à sa mémoire? Il n'est pas bien redoutable, car voilà huit ans qu'il est mort et je suis encore en vie.

- Oui connaît l'avenir? Mais M. le marquis a toujours été bon, indulgent, même pour les coupables. Son embre le serait aussi, heureusement pour toi, Pierre.

- Appelle-moi Brulus: c'est le nom que m'a donné la République une et indivisible. Ayant la liberté comme Rome, nous avons pris des noms qui en rappellent les vertus civiques.

- Peu m'importe le nom que tu as usurpé.

Respecte la mémoire des bienfaiteurs du village. Ingrat! tu te moques de M. le marquis de Rocnoir, qui t'a fait donner le peu d'éducation que tu

- Crois-lu, par hasard, que je lui sache gré de m'avoir donné une éducation variée et étendue? repartit Brutus avec fatuité.

- La reconnaissance, chez toi, aurait lieu de

- Agissait-il dans mon interêt? Non, certes. Il croyait former en moi un esclave de ses volontés. de ses caprices. Il ne m'instruisait qu'afin que je comprisse mieux ses ordres et les misse mieux à exécution. Mais la divine république a renversé ces tyrans nourris dans la mollesse et qui prétendaient former une caste en dehors du genre humain.

- Ceux qui les ont remplacés valent-ils mieux?

- Personne ne les a remplacés. Vive la liberté! Vive l'égalité!

- Sommes-nous tous également riches? M. Laurent ne possède-t-il pas les propriétés de M. le marquis, dont il n'était que l'intendant?

- C'est son droit. L'Etat les ayant mises en vente, il les a achetées.

- En sommes-nous plus riches? M. Laurent soulage-t-il plus de misères? Nourrit-il plus de pauvres que M. le marquis?

- Il n'y a plus de pauvres. Vive la fraternité!

- Nous sommes tous frères... en paroles. Tan-

que le gouvernement doit s'ingénier à trouver. Le Paris, seville opportuniste et ministérielle, fait appel à la raison des instituteurs; elle leur rappelle que M. Jules Ferry « est le ministre éminent qui a attaché son nom à la réforme de l'enseignement, c'est l'ami par excellence de l'école, le défenseur attitré des instituteurs », etc. C'est leur dire. en propres termes que pour voir leur situation améliorée, ils doivent attendre une ère de prospérité où les budgets seront en équilibre. En un mot, le gouvernement les renvoie aux calendes grecques.

On sait que les 30 millions inscrits au budget de 1884 étaient à peu près dépensés avant la fin de 1883, pour des raisons élec-

Il reste une somme insignifiante.

D'oprès la France, M. Fallières aurait l'intention d'en confier la répartition aux conseils généraux.

On a fait observer à M. Fallières que les conseils généraux avaient déjà établi leur classement au mois d'août dernier et que par suite ils n'avaient plus à intervenir dans la question.

Le ministre de l'instruction publique n'en persiste pas moins dans sa première résolu-

M. Sarrieu va l'interpeller sur ce sujet.

MM. Lockroy et Ballue se proposent de représenter un projet de résolution que la Chambre avait pris l'année dernière en considération et qui tend à faire rapporter par décrets les décrets et ordonnances qui ont prononcé l'affectation à des services du culte ou à des congrégations des immeubles appartenant à l'Etat.

Cette désaffectation produirait une somme de 40 millions au minimum qui serait plus que suffisante pour faire face aux dispositions essentielles de la loi Paul Bert.

Le Gaulois nous apprend que, chargé d'instruire le grosse effaire du vol des postes, M. Kuehn, commissaire de police, candidat pour la succession de M. Macé, effraya le parquet par sa perspicacité.

M. Kuehn eut le courage, dit le Gaulois, après avoir trouvé le coupable, un des plus hauts fonctionnaires du ministère des postes, de dire : « Je vais l'arrêter. »

On eut beaucoup de peine à l'empêcher de faire son devoir. Il failut un ordre formel pour que M. Kuehn arrêtât son enquête et laissât en paix le coupable qui est encore en place aujourd'hui.

La Lanterne nous apprend que l'on détruit au ministère de la guerre une grande quantité de papiers importants.

D'après ce journal, il s'egirait : 1° des documents relatifs à l'expédition de Chine de 1862, qu'on met au pilon sur la demande de l'ambassade anglaise; 2º du plan de mobilisation conçu par Gambetta.

Le Président de la République s'est décidé à commuer la peine de mort prononcée contre l'anarchiste Cyvoct en travaux forcés à perpétuité.

On annonce la prochaine publication de la France libre, journal projeté depuis longtemps par M. Camille Farcy, ex-rédacteur en chef de la France.

D'après l'Intransigeant, notre représentant à Pékin aurait prévenu le gouvernement chinois qu'une indemnité de guerre lui serait réclamée si les réguliers chinois continuent à prendre part aux hostilités dans le Tonkin.

Nous croyons savoir, dit le Figaro, que le cardinal-archevêque de Paris prépare en ce moment, d'accord avec quelques-uns de ses principaux collègues de l'épiscopat, une lettre en réponse à la récente encyclique du Pape Léon XIII aux évêques de France.

> * * MORT DU GENERAL BOREL.

Le général Borel, ancien ministre de la guerre, est mort vendredi à Versailles, à l'âge de soixante quatre ans : la maladie a mis plus d'un an à le terrasser ; il souffrait, depuis qu'il avoit quitté le commandement de Rouen pour venir à Paris remplir les fonctions de membre du conseil supérieur de la guerre et du Comité de la Défense.

Le général Borel avait fait presque toute sa carrière en Afrique. It a été aide-de-camp de deux présidents de la République; du général Cavaignac et du maréchel de Mac-Mahon, aux côtés duquel il était à Sébastopol, à Magenta et à Solférino.

Pendant la guerre, il remplit les fonctions de chef d'état-major du général Bourbaki et de d'Aurelles de Paladine.

L'enterrement du général Borel a eu lieu aujourd'hui lundi à Versailles.

LES CAVES DE LA BANQUE DE FRANCE.

La Banque de France, dont l'agrandissement est à l'état de projet, possède, comme on sait, de vastes constructions souterraines enfourées d'épaisses murailles où sont combinés le granit, le fer et le ciment le plus dur.

D'abord, dès qu'on a descendu les premières marches qui conduisent à l'entrée des caves, on se trouve devant une porte en fer à trois clés, dont l'une est dans les mains du gouverneur, une autre dans celles du caissier et la troisième dans les mains du censeur. Cette porte du Jardin des Hespérides ne peut donc être ouverte que par la coopération de ces trois fonctionnaires.

Cette porte ouverte, on aperçoit la caisse du service ordinaire qui suffit pour les opérations courantes de chaque jour. Tout y est matière à secrets, et si vous n'êtes pas au courant de son mécanisme, il suffit que vous la touchiez pour entendre tout un carillon de sonneries étourdissantes.

Après ce premier compartiment, une autre porte donne entrée dans la serre. La serre est un emplacement circulaire où l'on enferme, dans des compartiments séparés, les titres, les obligations, les dépôts, les pierres précieuses, les effets publics, nationaux et étrangers, lingots, monnaies d'or et d'argent, etc.

Après la serre viennent les caves, dont l'entrée est cachée par une porte toute bardée de fer et dissimulée dans le mur. Quand on l'a ouverte, on se trouve devant une sorte de puits garni d'un escalier en spirale, trèsétroit et praticable seulement pour une personne d'un embonpoint modéré. Cet escalier est encore fermé par trois portes de fer.

Notez que les caves sont construites de telle façon qu'en cas d'incendie ou d'attaque, elles peuvent être inondées en un instant.

Nous ne sommes encore qu'à l'entrée des caves. Nous descendons. Au bas d'un escalier de quarante-trois marches, on est devant une porte massive qui donne accès aux caves.

Ce temple du dieu lingot a un développement de 420 mètres de longueur. On pourrait y engoussrer tout le numéraire du

De chaque côté s'élèvent de hautes boîtes en fer, dont le couvercle à anse est doublé de plomb. Cette doublure de plomb est encore un raffinement de précaution, et servirait au besoin à sceller les boîtes. Les caisses portent chacune une inscription : lingots d'Amérique, 3 millions; pièces de 20 fr., 2 millions, etc.

L'employé chargé de retirer et de déposer les rouleaux monte, à l'aide d'une échelle, à la surface des boîtes, et plonge et replonge ses mains dans ces boîtes dont chacune contient un trésor qui eût fait mourir de joie Harpagon.

Léon XIII, recevant mercredi les cardinaux, a annoncé qu'il tiendrait un Consistoire dans la seconde quinzaine de mars et qu'il préconisera de nouveaux évêques pour les sièges vacants en Russie.

Parlant de l'encyclique adressée à l'épis-copat français, le Pape a constaté avec sa-tisfaction qu'elle avait été accueillie avec joie et reconnaissance par les catholiques et que les libéraux même avaient fait preuve au moins de respect et de déférence à l'égard des conseils et des revendications du Saint-

ÉTRANGER

UNE PROCLAMATION DU MAHDI.

Une dépêche du Caire annonce que le Madhi a protesté officiellement contre la proclamation de Gordon autorisant la traite.

Le Madhi interdit formellement tout commerce d'esclaves, disant que ses sujets, quelle que soit leur race, sont égaux devant Dieu et devant le prophète.

Le Madhi a écrit au roi Jean d'Abyssinie

répondu en termes méprisants et a enjoint au Madhi de ne pas mettre le pied sur le territoire abyssin.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 février.

La Bourse d'aujourd'hui est assez ferme au point de vue des rentes et faible du côté des valeurs.

Le 3 0/0 est à 76.10, 76.15, 76.20, 76.275 l'amortissable ancien à 77.25, 77.30, 77.325 l'amortissable nouveau à 76.35, 76.40; — le 4 1/2 0/0 1883 à 105.47, 105.50, 105.60 et 105.65.

Le Suez recule à 1,980 et 1,975; nous croyons qu'il ne s'arrêtera pas là.

qu'il ne s'arrêlera pas là.

Très-demandé le Crédit Foncier à 1,220, 1,225.
Une grande affluence de demandes se produit sur les Obligations Foncières 1879 dont le tirage a lieu le 5 mars.

Nous rappelons à ce propos que la Banque des Communes de France donne des options sur toules les obligations françaises à lots. Ces options doivent être demandées six jours au moins avant chaque tirage. Ainsi les demandes d'options pour les Foncières 1879 seront reçues jusqu'au 29 février inclus. Le tirage de ces obligations donnera 100 lots dont le montant s'élève à 360,000 fr.

La Banque des Communes de France envoie gratuitement à toute personne qui en fait la demande une notice explicative sur les opérations d'options. Cette notice est accompagnée d'un tableau complet de toutes les obligations françaises à lete indiguent le date des tirages ainsi que le possible de la compagnée d'un tableau complet de toutes les obligations françaises à lete indiguent le date des tirages ainsi que le possible de la compagnée de la à lots indiquant la date des tirages ainsi que le nom-

bre et le montant des lots. En présence du peu de sûreté qu'offrent actuel-lement les placements définitifs, nous devons signa-ler à nos lecteurs un placement qui a l'avantage de laisser les fonds presque continuellement disponi-bles tout en donnant un intérêt très-rémunérateur. bles tout en donnant un intérêt très-rémunérateur. Ce placement c'est l'emploi des fonds en reports. Ainsi la Banque des Communes de France a benifié un intérêt net de 5.23 0/0 par an à ses déposants pour la deuxième quinzaine de février. Ce chiffre dispense de tout commentaire. Toute personne qui en fera la demande au directeur de la Banque des Communes de France recevra gratuitement un notice explicative sur l'emploi des fonds en reports ainsi que les conditions auxquelles la Banque y fois ainsi que les conditions auxquelles la Banque y fait participer ses clients. Le Financier des Communes annonce dans son numéro d'hier que le graphique qu'il prépare sur les rentes françaises paraîtra vendredi prochain. Ce graphique donnera l'historique de la dette française depuis 1793 jusqu'à nos jours, y compris l'emprunt nouveau du 12 février 1884, les cours des rentes ainsi que les prix des reports, les coupons depuis 1870, le nom des ministres des finances qui se sont succédé depuis cette époque,

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Par décret du 22 février, sur la proposition du ministre de la guerre, M. Haubt, lieutenant-colonel, commandant en second l'Ecole d'application de cavalerie, a été promu au grade de colonel. — Affecté au 6° cuirassiers.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Circulaire au sujet des permissions à délivrer à l'occasion des sétes de Pâques.

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il y a lieu, cette année comme les précédentes, d'accorder, pour se rendre dans leurs familles, des permissions, à l'occasion des lui demandant son adhésion. Le roi Jean a l'sêtes de Pâques, aux sous-officiers, capo-

dis que M. Laurent couche dans le lit moelleux de M. le marquis, d'autres républicains meurent sur la paille. Est-ce de l'égalité ? Il ne nous reste qu'une seule chose, c'est d'être malheureux tout à notre

Les paysans applaudirent le père Nicolas, que le dévouement avait rendu presque éloquent.

Brutus chercha à faire diversion en ricanant.

- Ouais, père Nicolas, comme tu y vas. Tu appelles toute ta rhétorique à ton aide pour injurier la République.

- C'est toi qui déshonore la République en commettant des attentats en son nom.

- Tu n'aurais pas osé dire cela en face avant le 18 brumaire.

- Je le crois bien: les audacieux coquins avaient seuls la parole.

A cette attaque virulente et directe, Brutus voulut frapper son interlocuteur, sans respect pour son âge. Mais les bras des paysans se levèrent instinctivement et leurs gestes menaçants le firent reculer. Le père Nicoles ajouta:

- On ne craint plus vos menaces. Les nobles vont rentrer dans leurs châteaux.

- Pour y être massacrés, s'écria Brutus avec

- Les prêtres vont relever les autels.

- Qui seront aussitôt renversés.

» On ne croit plus à leurs prétendus mystères.

Vive la déesse Raison!

- Cette déesse est tombée avec ceux qui l'avaient inventée.

- Ne suis-je pas là pour la soutenir avec mes amis les républicains?

- Quels républicains? Vos amis se sont tous égorgés entre eux. Mais peut-être, ajouta-t-il avec ironie, le citoyen Brutus est-il l'ami du citoyen Bonaparte!

» Amis, dit-il en s'adressant aux paysans, respect au citoyen Brutus.

Les paysans saluèrent profondément Brutus et se retirèrent en faisant entendre les cris moqueurs : Ahlah!ah!

Brutus les poursuivait de ses invectives.

- Misérables, s'écriait-il, vous n'êtes pas dignes de la liberté. On vous délivre de la servitude, et vous l'appelez encore de vos vœux. Serviles cagots, vous regrettez les oignons d'Égypte.

Il parlait encore que les paysans ne l'écoutaient plus et couvraient le son de sa voix par des cris moqueurs qui surexcitaient sa colère.

- Je me vengerai, s'écria-t-il, en se dirigeant vers la demeure de Laurent.

II. - LES COMPLICES.

Pendant que Brutus était aux prises avec le père Nicolas, Laurent se promenait de long en large dans ses appartements, en proie à une vive surexcitation. Sa figure reflétait à la fois la terreur, la colère et la vengeance.

- Quoi, disait-il, j'aurai sauvé inutilement pour moi la vie et la fortune du comte de Villesort, asin de faire de cet ancien noble une égide contre la réaction que j'ai toujours considérée comme inévitable au milieu des excès de la Révolution !

» Ah! madame la comtesse, vous reprenez vos airs de grandeur, parce que vous croyez p'avoir plus rien à craindre. Je redeviens pour vous Laurent l'intendant.

» Le comte lui-même, frappé de la réaction qui s'opère dans le gouvernement, subit moins mon influence, qui était sans bornes lorsque je pouvais invoquer le spectre de l'échafaud.

» Ils ne savent pas à qui ils ont affaire; ils ne se souviennent donc point de l'acte de vente de toutes leurs propriétés qu'ils ont signé en ma faveur afin d'en éviter la saisie par l'État. Je suis le maître légal chez eux, et je les en chasserai s'ils résistent à mes projets. Les circontances décideront de l'emploi de ce remède suprême...

» Mais it no s'agit pas de vengeance; il faut, avant tout, éviter les coups que la fortune adverse pourrait me porter si, comme Scévola vient de me l'apprendre, le fils du vieux Nicolas élève un de ses enfants avec des prévenances qui indiquent une haute origine, et surtout si l'orgueilleuse comtesse de Villefort ne s'oppose pas aux relations qui existent entre son unique rejeton et le fils de ce paysan.

» Serail-ce par hasard le fils du marquis?

» Rien que cette pensée me fait frémir. » S'il éfait porteur de la contre-lettre!

(A suivre.) J. GONDRY DU JARDINET.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré:

Texte: Courrier de Paris, par Gérôme. — Les Allemands, par le R. P. Didon, par R. V. — Cannes et Nice. — Le Voyageur, scènes dialoguées par M. Octave Feuillet. — Mile Florence Loisel, mère des sauveteurs de la division de Fécamp, par X Dachères. — Théâtres, par Damon. — Revue scientifique, par le Dr E. Decaisne. — Croquis du Soudan, par R. Bryon. — Variétés: L'art de gagner à tous les jeux, par Robert-Houdin. — Courrier du Palais, par Me Guérin. — Les ânes du Caire, par H. Vernoy. H. Vernoy. — Courrier des modes, par Mme Iza de Cérigny. - Echecs.

GRAVURES: Le R. P. Didon, de l'ordre des Frères prêcheurs. — Mile Florence Loisel, mère des sauveteurs de la division de Fécamp. — Les stations d'hiver: Cannes, Nice (quatre dessins).

Le Voyageur, dessins de M. Rejchar.

Arts: L'Attente, tableau de M. Marcus Stone.

Les affaires du Soudan (six dessins).

Les nouveau livre du P. Didon: Les Allemands.

Lettre d'immatriculation à l'Université de Perlin: Fae-sid'immatriculation à l'Université de Berlin ; Fac-similé d'une page corrigée par le R. P. Didon. -Egypte : Les ânes du Caire. - Rébus.

Abonnements: un an, 21 fr.; six mois, 11 fr. trois mois, 6 fr.

Bureaux 7 rue Auber, 3, Paris.

raux et soldats, engagés conditionnels compris, qui manifesteront le désir d'en obtenir et auront mérité cette faveur par leur bonne et auront mérité cette faveur par leur bonne

Ces permissions, qui seront, comme l'an dernier, de huit jours pleins, dateront du mardi soir 8 avril et finiront le jeudi 47 du même mois au matin; elles seront délivrées dans une proportion que vous déterminerez suivant les besoins du service dans votre corps d'armée.

Pour les militaires du culte israélite, la concession des permissions dont il s'agit pourra être retardée jusqu'au 9, de manière qu'elles coincident avec les fêtes de la Pâque juive qui ont lieu, cette année, du 9 au 18 avril inclusivement; ceux de ces militaires qui servent en France et dont les familles résident en Algérie auront, en sus de la permission dont il s'agit, le temps nécessaire pour faire, à leurs frais, le voyage d'Algérie (aller et retour); ce temps sera calculé d'après les dates de départ des paquebots.

Les prescriptions de la circulaire du 16 mars 1875, relatives à l'exécution des dispositions de la loi du 27 juillet 1872 (article 70), doivent d'ailleurs toujours être obser-

Je vous prie de donner des ordres pour assurer l'exécution des diverses dispositions ci-dessus.

» Le ministre de la guerre, » E. Campenon. »

On écrit de Paris que la mort si soudeine et si imprévue de M. le comte de Civrac a produit une vive et douloureuse émotion dans tous les groupes de la Chambre, où il s'était acquis l'estime et la sympathie de tous autant par son tact parfait que par le ferme bon sens et l'esprit de conciliation qu'il apportait dans toutes les délibérations.

Dans le département de Maine-et-Loire, et surtout dans l'arrondissement et la commune de Beaupreau, la mort de M. Henri de Civrac causera d'unanimes regrets. Pendant plus de quarante ans, représentant ses concitoyens dans les conseils électifs, il a mis à la défense de leurs intérêts, de leurs droits, de leurs libertés, les hautes facultés d'une intelligence studieuse et fortifiée encore par l'expérience des affaires.

Voici quelques lignes biographiques résumant la vie publique de M. de Civrac:

Henri-Louis-Marie, comte de Durfort, marquis de Civrac, chef de la branche cadette de l'illustre famille des ducs de Lorge et de Duras, était né à Beaupreau le 26 décembre 1812. Conseiller d'arrondissement en 1842 et, en 1848, conseiller général, il fut élu député en 1852 : il avait fait une profession de foi légitimiste. Il ne fut pas réélu en 1857 et 1863, mais, en 1869, il l'emporta sur le candidat officiel. Signataire de la demande d'interpellation dite des 116, il vota contre la guerre et, le 4 septembre 1870, approuva la demande de déchéance de l'Empire. Elu à l'Assemblée nationale, le 8 février 4874, il prit place aux bancs légitimistes. Il fut réélu en 1876 et 1877, avec une majorité considérable, par la circonscription de Beaupreau. A plusieurs reprises, il fut

ers.

tes,

des

00-

san.

T.

ér0

an-

par ière

ou-

du du

par de

la-

uī-

-51-

1. 3

appelé aux fonctions de vice-président de la Chambre. Il était vice-président du groupe de la droite royaliste et président de l'union parlementaire des droites.

En Maine-et-Loire, il était maire de Beaupreau, conseiller général pour ce même canton et, depuis 1871, président du conseilgénéral.

SUPPRESSION DES ÉCOLES PUBLIQUES CONGRÉGANISTES.

Voici le texte des deux articles du projet de M. Paul Bert, qui ont pour but de chasser les Frères et les Sœurs. Le premier de ces articles a été voté mardi:

« Art. 16. — Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.

» Art. 47. — En ce qui concerne le personnel enseignant des écoles publiques de garçons, aucune nomination nouvelle d'instituteur congréganiste n'aura lieu à partir de la promulgation de la présente loi.

» Dans le délai de cinq ans, à partir de la même date, toutes les écoles primaires publiques de garçons devront être confiées à un personnel exclusivement laïque.

» En ce qui concerne le personnel enseiguant des écoles publiques de filles, aucune nomination nouvelle d'institutrice congréganiste titulaire ne pourra avoir lieu à partir de quatre ans après la promulgation de la présente loi. »

Ecole de Tir du 3° bataillon du 70° régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Séance du 24 février 1884.

Tir à 20 mètres avec le tube Roussange et les cartouches à balles longues Karcher.

 Tireurs
 45

 Balles tirées
 87

Prix: une épingle-insigne en argent à M. Pelou, sous-lieutenant au 9° bataillon territorial du génie.

Les cartouches réglementaires n'ayant pu être touchées dans les magasins de l'artillerie à temps voulu, un certain nombre de tireurs n'ont pu prendre part à la séance pratique à défaut de munitions.

Le 2 mars 4884, de 9 heures à 44 heures du matin, séance pratique dans le Stand des Récollets.

SINISTRES FINANCIERS.

Un terrible sinistre financier vient de frapper la ville de Rochefort.

M. Emile Cordier, ancien maire, conseiller général, président de la chambre de commerce, fournisseur de la marine, etc., vient de déposer son bilan.

Le passif s'élève à plusieurs millions et atteint toutes les villes environnantes, Angoulême, La Rochelle, Niort. M. Maynier, agent de change dans cette dernière ville, fortement touché par cette faillite, s'est pendu à Cognac, où la nouvelle lui est parvenue.

— A Fontenay-le Comte, M. Radillé, banquier, a également suspendu ses payements: trois millions de passif, dit on. Tout le pays est dans la désolation.

— Le banquier Henri Faget, de Blois, qui avait pris la fuite, il y a une dizaine de jours, en laissant un très-fort passif, qu'on n'a pas encors pu évaluer exactement, vient d'être arrêté sous l'inculpation d'abus de confiance.

On l'a découvert dans une cave, caché dans un tonneau. La caisse qu'on a ouverte ne contenait en portefeuille que quelques titres sans la moindre valeur.

Publications de mariage.

Auguste-Félix Bourlaud, ferblantier, de Saumur, et Eugénie-Euphrosine Chevalier, couturière, de Saulzais-le-Potier (Cher).

Joseph-Gustave Riet, cavalier de manège, et Joséphine-Louise Plassais, couturière, tous deux de Saumur.

Faits divers.

UNE VRAIE NOCE. — C'est dans l'Yonne que le fait s'est passé: « Une noce avait lieu la semaine dernière à Domecy-sur-le-Vault. Commencée le mardi, elle s'est terminée le vendredi à une heure du matin; les convives, au nombre de 440, ont fait table rase de toutes les victuailles dont voici la nomenclature: 4 vache de 300 kilos; 2 veaux de 75 kilos chacun; 20 dindes, 80 poulets; 40 oies; 4 moutons de 45 kilos; plusieurs centaines de kilos de pain, sans compter pâtés, brioches, etc., en quantité innombrable, avec un arrosage de 8 feuillettes de vin, le caté et le cognac de Champ-Gachot à « indiscrétion ». Faites l'addition approximative; divisez le nombre de kilos par 140... et concluez... Nous, nous n'osons pas l...

Sympathie fraternelle. — Il y avait à Tarare deux frères jumeaux du nom de Ghiffiot, chez lesquels les phénomènes de sympathie qui se manifestent souvent chez deux frères venus au monde en même temps se produisaient avec une intensité toute particulière. Quand l'un était malade, l'autre l'était aussi, quelle que fût d'ailleurs la distance qui les séparait.

Ces jours derniers, l'un des deux jumeaux, habitant le Creuzot, devint malade; son frère, resté à Tarare, fut malade aussi. Celui du Creuzot mourut et, à vingt-quatre heures de distance, son frère le suivait dans la tombe. Ils étaient âgés de cinquante-un ans.

DISTANCE DE LA FRANCE AU TONKIN.

Connaissez-vous les distances qui séparent la France du Tonkin? Sachez qu'il y a, de Marseille à Naples, 457 milles marins; de Naples à Port-Saïd, 4,404; de Port-Saïd

à Suez, 87 pour la traversée du canal; de Suez à Aden, 1,312; d'Aden à Colombo, 2,106; de Colombo à Singapour, 1,566; de Singapour à Saïgon, 547; et de Saïgon à Haï-Phong, 792.

Soit un total de 8,000 milles, ce qui fait, en comptant le mille à 1,855 mètres, 14,945 kilomètres ou 3,736 lieues de terre.

Avec des étapes honnêtes et le repos du cinquième jour, pour faire cela à pied, le sac au dos, il faudrait deux ans.

Heureusement, les renforts suivent une autre méthode, ils sont entassés sur des bateaux et si serrés qu'on dort, par bordée, chacun quelques heures.

ORIGINE DES NOMS « TONKIN » ET « COCHIN-CHINE ».

Les dénominations de Tonkin et Cochinchine sont deux altérations dues aux Européens, d'anciens noms annamites ou chinois: Tonkin vient de « Bong-Kink » (capitale de l'Est) et n'a jamais, en Annam, désigné autre chose que Hanoï, capitale de l'empire jusqu'à l'avènement de Gia-Long (1802); Cochinchine est un nom aussi ignoré des Annamites que des Chinois, et qui vient de ce que les premiers navigateurs européens ont emprunté à leurs pilotes chinois, pour en faire un nom propre, la désignation de l'ancienne capitale de la grande époque « Co-Tcheng-Tching ».

Le Ciampa, appelé « Lam-Ap » par les chroniqueurs chinois, était un royaume Malais, situé au sud du Tonkin (Annam proprement dit).

PARIS. — L'inauguration générale et définitive des Nouveaux Magasins du PRINTEMPS aura lieu lundi 3 mars. Deux étages entiers ont été réservés au service des expéditions pour les départements. Le catalogue général ne renfermant pas moins de 96 pages et plus de 400 gravures, est envoyé gratis et franco contre demande affranchie.

L'organe du Printemps est le journal de mode l'Echo; abonnement : 12 fr. l'an.

Tirage définitif de la LOTERIE DES ARTS DECORATIPS très-prochainement. La seule qui ait **Deux Millions de francs** de lots et un gros lot de **500,000** francs.

(Voir aux annonces.)

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23° ANNÉE)

PRÉTS sur MAISONS et BIENS RURAUX. Les demandes doivent être adressées à MM. Rejou et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA NUIT AUX ÉMOTIONS

Le chef des bohémiens releva la tête, tous les autres prêtèrent une oreille attentive.

Non, fit-il, comme se parlant à lui-même, je ne comprends pas.

Tu as l'intelligence paresseuse ce soir, ajouta Zéphora en posant ses deux mignonnes mains sur l'épaule de Frantz, et en donnant à sa voix une inflexion des plus caressantes, alors écoute:

» Il va faire nuit noire; dans quelques heures teut sera plongé dans le sommeil autour de nous; les ténèbres seront des plus épaisses et le cimetière est à quelques pas...

- Achève.

Vers minuit, il me semble voir en imagination trois ombres se glisser le long du chemin du champ des morts jusqu'au mur qui nous fait face; il y a deux hommes et une femme; arrivés au pied du mur, les deux individus l'escaladent, se laissent choir sans bruit de l'autre côté, tandis que leur compagne fait le guet; à dix pas de là se treuve un caveau à peine recouvert de quelques briques placées depuis une heure ou deux, c'est-à-dire faciles

à enlever. Cela fait, le reste n'est rien, n'est-ce pas, Frantz?...

Oh! démon! murmura le chef des bohémiens.
Le lendemain, continua Zéphora, en arron-

dissant ses bras autour du cou du Tzigane, dès que l'aube a lui, et l'aube est bien tardive à la fin de décembre, on vient pour achever l'ouvrage inachevé la veille; en voyant la tombe entr'ouverte, on crie au miracle ou à la violation de sépulture; la journée se passe à avertir la police, à visiter le cercueil, à reconnaître que les trésors de la morte ont disparu; dans l'après-midi une visite officielle a lieu: procès-verbal est dressé; on réfléchit, on cherche le coupable...

- Et on le trouve dans sa voiture, ajouta Frantz?

— Non, car aussitôt l'opération terminée, les bohémiens sont partis sans tambour, ni trompette, à vingt lieues de là. — Dans le cas peu probable où les soupçons viendraient à les atteindre, la frontière est proche; arrivât-on à les rattraper, ils auront eu tout le temps voulu pour mettre en lieu sûr l'objet des recherches et jurer qu'ils ne savent ce qu'on veut leur dire.

Il y eut un murmure d'admiration parmi le groupe, qui n'avait pas perdu un mot de cette conversation.

- La chose en vaut-elle la peine? demanda

Frantz, l'œil animé et en regardant fixement Zéphora.

- Les uns évaluent le tout à dix mille francs; d'autres prétendent que cette valeur peut être doublée; en tous cas nous verrons bien, si toutefois maître Frantz se décide.

- Qui fera le guet?

- Moi, répondit Zéphora.

— Allons, c'est chose décidée, répartit Frantz; à minuit, nous qui n'avons point peur des morts, nous irons leur faire visite, Wilfrid nous accompagnera et Boëtzen fera en sorte que le cheval soit attelé au moment où nous reviendrons.

Les deux individus désignés acquiescèrent de la tête; on se mit à table et le repas fut des plus gais.

V

Vers minuit, Frantz, Wilfrid et Zéphora sortirent de la voiture, depuis longtemps déjà sans
lumière. — Comme ils l'avaient supposé, Neufchâteau dormait; gagner les abords du cimetière
fut l'affaire de quelques minutes; les trois misérables marchaient en silence; les chaussons qu'ils
avaient aux pieds amortissant le bruit des pas, on
eût dit, effectivement, des ombres qui glissaient
sur le sol un peu durci par un commencement de
gelée depuis la disparition du jour.

Pas un bruit ne troublait la situnc de l'amita pas une lumière ne

voisines; c'était l'heure du repos pour les honnêtes gens, mais aussi l'instant du crime pour les autres.

Arrivé au pied du mur, Frantz en mesura la hauteur; celle-ci était des plus insignifiantes, deux mètres au plus le séparaient des premières tombes.

— Wilfrid fit la courte échelle à son chef de file et d'une enjambée Frantz tomba de l'autre côté.

- A ton tour, Wilfrid, dit Zéphora, le pied dans mes mains et en avant.

Wilfrid appuya son bras droit contre le mur, plaça le pied gauche dans les mains de la bohémienne qui avait le dos tourné contre le mur et prit son élan; cinq secondes après il avait rejoint maître Frantz.

Malgré l'obscurité, il ne fut pas difficile aux deux sacrilèges de s'orienter, Zéphora, avant le départ, leur ayant tracé sûrement leur très-court itinéraire. Arrivés au caveau, Frantz tira une petite pince d'acier de sa poche et descella les briques qui recouvraient la tombe; le résultat fut tel qu'il pouvait le souhaiter, la maçonnerie céda sans aucun effort.

— Reste là, dit-il à voix basse à Wilfrid, pendant que je vais descendre, et veille au grain; si tu entends du bruit, jette-moi une pincée de terre sur le dos, je saurai ce que cela veut dire.

(A suivre.)

SOPURONYME LOUDIER.

JUGEMENT

Du Tribunal civil de Saumur

Pour expropriation de terrains à incorporer au chemin vicinal nº 5.

Le Tribunal civil de 1rº instance de Saumur, séant au Palais de Justice de ladite ville, a rendu, en audience publique, le jugement dont la teneur suit, sur la requête ci-après: Le procureur de la République a

l'honneur de présenter un arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire; en date du 2 janvier 1884, portant désignation de propriétés particulières à occuper sur le territoire de Cernusson, pour redressement du chemin vicinal n° 5, vu les pièces produites à l'appui, requiert qu'il plaise au Tribunal prononcer l'expropriation pour cause d'utilité publique desdites propriétés et désigner quatre jurés titulaires et trois supplémentaires et le magistrat directeur du jury. Saumur, le 10 janvier 1884. — Le Procureur de la République, signé: Pryssonnié.

de la République, signé: Peyssonnié.
Nous président du Tribunal civil
de Saumur, vu la requête qui précède, nous commettant pour faire rapport à l'audience de ce jour. — Saumur, le 12 janvier 1884, signé:

JUGEMENT. - Le Tribunal civil de première instance de Saumur, vu la requête qui précède, M. le président en son rapport publiquement fait à cette audience, vu le Procureur de la République en ses conclusions orales et après en avoir délibéré, jugeant en audience publique; Vu : 1° La délibération en date du

28 décembre 1882, par laquelle la commission départementale approuve le projet de tracé et de construction du chemin vicinal n° 5, de la com-mune de Cernusson, et déclare d'utilité publique l'ouverture en terrain neuf des redressements que com-porte son exécution; 2º le plan annexé à cette décision et l'état parcellaire des terrains dont la cession est nécessaire pour la construction dudit chemin;

3° Le certificat du Maire, constatant que les intéressés ont été avertis, par voie de publication et d'affiches, du dépôt du plan à la Mairie, pendant huit jeurs; 4° le n° 254 du journal l'Echo Saumurois du 24 octobre 1883, reproduisant cet avis; 5° le procès-verbal ouvert à la Mairie pour recevoir les déclarations des intéres-sés; 6° la délibération du conseil municipal de Cernusson, en date du 25 novembre 1883; 7° l'avis du conseil de préfecture entendu; 8° l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire du 2 invier 1881 de Propier de Maine-et-Loire du 2 janvier 1884 portant désignation des propriétés particulières à occuper sur le territoire de Cernusson, pour le redressement du chemin vicinal nº 5; 9° les lois du 21 mai 1836 et 3 mai 1841 et 10 aeût 1871, jugeant publiquement ;

Prononce l'expropriation de par-celles de terrains désignées par une teinte jaune au plan sus-visé;

Lesdites parcelles comprises au plan cadastral de la commune de Cernusson, sous les nºs 853, 854, 857 et 900 de la section B, lesdites parcelles devant servir pour le redressement du chemin vicinal nº 5, et appartenant au sieur Berthelot; nomme pour jurés titulaires: MM. Chabosseau, adjoint à Tigné, Monot, Edouard; propriétaire à Montilliers, Onillon, Jean, propriétaire à Trémont, et de la Selle Guitare, propriétaire à Nueil, et pour jurés supplémentaires : MM. Gautier, adjoint à Nueil, Godard,

Hippolyte, maire de Tigné, et Che-vrier, René, propriétaire à Tancoigné; Nomme M. Léonard, juge de paix à Vihiers, pour remplir les fonctions attribuées par le titre 4, chapitre 2 de la loi du 3 mai 1841, au magistrat directeur du jury, chargé de fixer l'indemnité due aux propriétaires ou aux locataires: dit que la commune de aux locataires; dit que la commune de Cernusson prendra possession des immeubles sus-désignés aussilôt après le paiement des indemnités allouées.

Ainsi jugé en audience publique du Tribunal civil de Saumur, le 12 janvier 1884, par MM. Bodin, président, Ducamp et Chancel, juges, assistés de M. Anis, commis-greffier, en présence de M. Peyssonnié, procureur de la République.—Signé: R. Bodin et Anis.

Pour grosse: Le greffier, BAUDRY. Pour copie conforme: Le Maire de Cerñusson P. BERNIER.

ALVIE

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

VENDRE

VIN BLANC pour bouteilles, des meilleurs côteaux, logé en fûts de 195 à 200 litres.

S'adresser, 7, rue Cendrière, à Saumur, chez M. Gukbon.

A VENDRE

VOITURE DE VOYAGE presque neuve. - Occasion.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE AVOINE PROLIFIQUE

DE CALIFORNIE La plus productive de toutes les avoines.

S'adresser à M. B. DE LÉPINE, à Douvy, près Brézé (Maine-et-Loire).

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des REPARATIONS.

GUIGNON

Courrier de Saumur à Baugé,

Se charge de toutes les commissions pour Baugé et pour la ligne. Service de voitures à volonté le jeudi et le samedi. Service régulier de Saumur; départ à 4 heures du

Hôtel des Voyageurs, à Saumur.

AU GAGNE-PETIT NOUVEAUTÉS

M. PETIT-SALMON demande un apprenti.

LOTERIE

DERNIER TIRAGE

31 Juillet prochain DIX GROS LOTS

Un Lot de:

Un Lot de 200.000 Fr. 4 lots de 100,000 fr. 4 lots de 50.000 — 20 lots de lots de

Au total 538 lots formant DEUX MILLIONS

400 lots de

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France

Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, Directeur de la Loterie, Palais de l'Industrie, porte IV, Champs lysées, Paris

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomachique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE

Le Café Barlerin est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, GUÉRIT la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il DATRUIT la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les Névralgies. Le Café Barlerin est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des mil-LIERS DE MALADES doivent leur guéri-son à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIM est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en aire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÈLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des mala-dies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. Gondrand épicier, rue d'Orléans.

Saumur, imprimerie P. GODET.

PLANOS ET INSTRUMENTS

L. PISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS 49, Rue d'Orleans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, - Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS: 4 Accords par an..... 9 fr.

6 Accords par an......... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

VIENT DE PARAITRE

DES PETITS ENFANTS

Par la Vicomtesse de LAFRÉGEOLIÈRE.

Avec Leitres d'approbation de NN. SS. les Evêques d'Angers, de Vaunes ct d'Evreux.

PRIX: reliure toile, 0,75 c.; chagrin, 2 fr. 25.

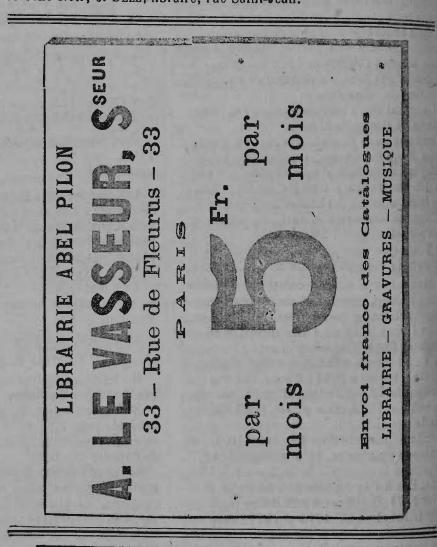
En vente chez M. Deze, libraire à Saumur, rue Saint-Jean.

ETUDE

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS

Par M. l'abbé MÉRIT.

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur. En vente, à Saumur, chez P. Godet, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et Deze, libraire, rue Saint-Jean.



SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

VELOUTINE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraichear naturelle. . Ch. FAY, Inventeur 9, rue de la Paix

CHEMINS DE SAUMUR 1) 3 FER GARES

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver) Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1" octobre 1883) SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGEBS. 8 minutes du matin, express-poste. 55 — matin (s'arrête à la Possonnière) Mixte | Mixte | Mixte | Mixte 3 heures Mixte Mixte | Mixte Mixte Omn. | Direct. matin. matin. soir. matin. matin. soir. soir. soir. matin, omnibus-mixte. 8 50 9 01 3 nn 3 16 8 05 1 05 1 16 7 55 8 05 . (départ) 6 55 rg. . . 7 13 Saumur. Montreuil-Bellay . 9 45 4 27 8 30 11 03 soir, Chacé-Varrains . 6 15 Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. Chacé-Varrains. 10 07 4 43 8 46 Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg 1 25 1 42 express. (arrivée) 7 22 10 20 10 33 4 51 (arrivée) 6 38 Montreuil-Bellay. . 9 27 (s'arrête à Angers). DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. POITIERS - MONTREUIL-BELLAY MONTREUIL-BELLAY - POITIERS SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR 3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte. allant à Angers. venant d'Angers. omnibus. Omn. | Mixte | Mixte Mixte | Mixte Omn. 1 Mixte _ soir, omnibus-mixte. matin matin matin soir. soir. soir. matin. Montreuil (départ) 1 53 12 10 8 35 5 50 . (départ) omnibus (s'ar. à Tours Saumur. . . . (dépar Montreuil-Bellay (départ) 3 50 Loudun . 12 55 1 28 2 27 .(départ) 7 58 2 49 Neuville Brion-sur-Thougt. 24 express-poste. 7 03 7 14 8 40 8 51 8 59 9 09 9 18 4 02 Arçay. Mirebeau 6 55 Lernay . Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Arçay. Loudun Lernay Mirebeau 9 23 8 01 Brion-sur-Thouet . Montreuil-Bellay Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures. Neuville . 9 55 Thouars . . Poitiers (arrivée) 10 32

Montreuil-Bellay(arrivée) 9 24